



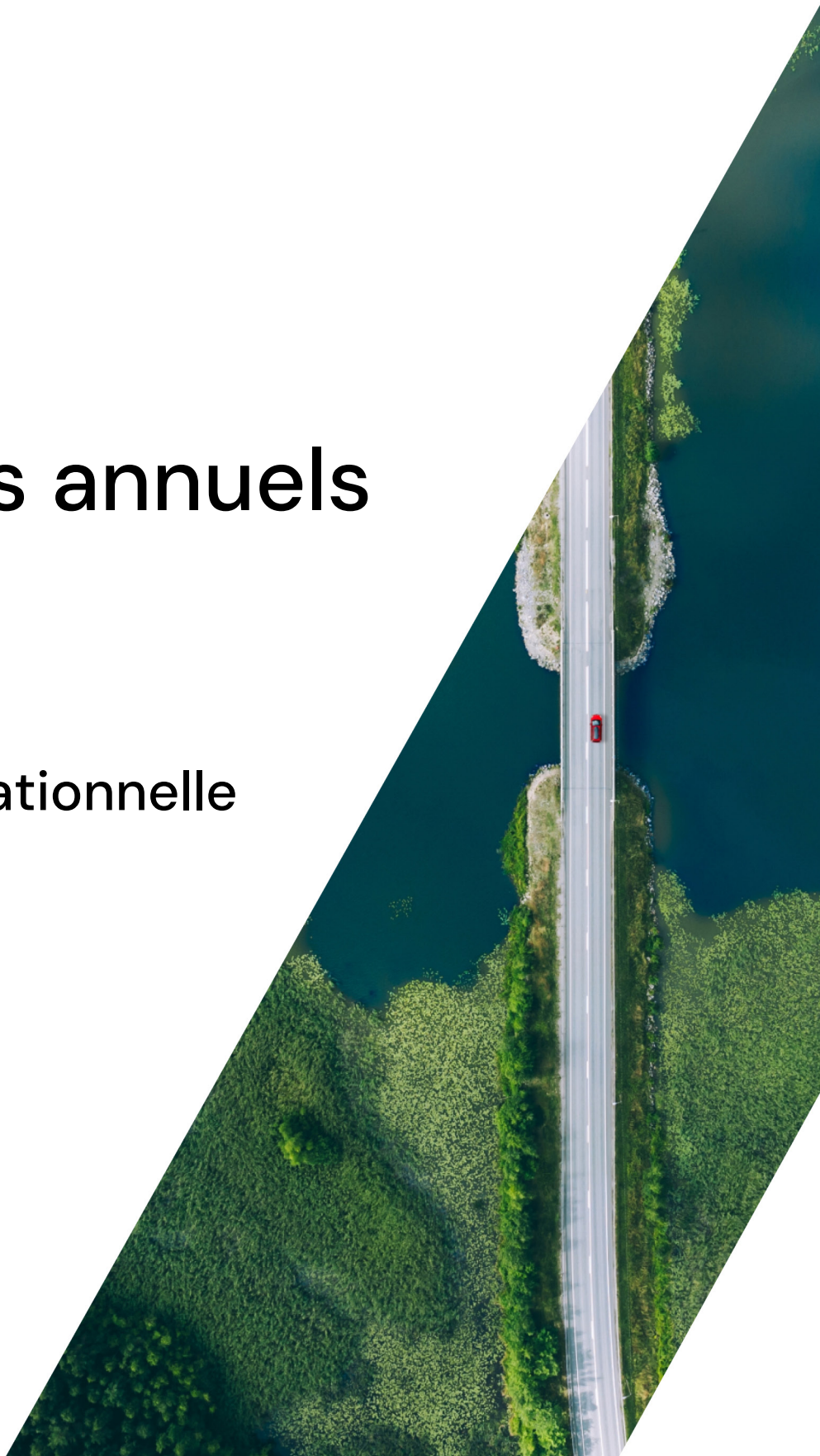
RAPPORT FINANCIER 2024



Comptes annuels

Mission Opérationnelle Transfrontal

31/12/2024



Mission Opérationnelle Transfrontal

Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Immobilisations corporelles	Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	13 028	13 028		
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	13 028	13 028		
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Inst.techniques, mat.out.industriels	143 867	127 410	16 457	4 772
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	143 867	127 410	16 457	4 772
Actif immobilisé	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Prêts				
		Autres	36 806		36 806	25 044
		TOTAL	36 806		36 806	25 044
Actif immobilisé	Total I		193 702	140 439	53 263	29 816
	Stocks et en cours					
Actif circulant	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	140 603	581	140 022	193 659
		Créances reçues par legs ou donations				
	Divers	Autres	116 363		116 363	131 895
		TOTAL	256 967	581	256 386	325 555
		Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
Actif circulant	Divers	Disponibilités	347 092		347 092	151 641
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	49 277		49 277	13 307
	Total II		653 337	581	652 756	490 504
Actif circulant	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		847 040	141 020	706 019	520 321
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	236 074	236 074
	Report à nouveau	43 151	40 223
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-37 633	2 928
	Situation nette (sous-total)	241 593	279 226
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		241 593	279 226
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 740	23 954
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	168 885	186 140
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	206 800	
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		31 000
Total IV		464 426	241 094
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		706 019	520 321
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Mission Opérationnelle Transfrontal

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	368 151	374 351
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	127 662	148 390
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	814 876	747 373
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 437	7 192
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	26 060	9
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 339 187	1 277 317
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	425 847	352 896
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	56 741	51 161
	Salaires et traitements	641 217	626 023
	Charges sociales	246 127	237 136
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 842	6 964
	Dotations aux provisions	581	
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	1 061	6
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 377 419	1 274 188
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-38 231	3 128

Mission Opérationnelle Transfrontal

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	785	644
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	785	644
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	186	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	186	
2. Résultat financier (III-IV)		598	644
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-37 633	3 773
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		845
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		845
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			-845
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		1 339 973	1 277 961
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 377 606	1 275 033
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-37 633	2 928
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

Association Mission Opérationnelle Transfrontalière

Annexe aux comptes annuels
31 décembre 2024
Montants exprimés en EUR

1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité Objet social

1.1 Objet social

Comme décrit dans les statuts, l'association a pour objet de promouvoir et faciliter le développement des territoires par la réalisation de projets transfrontaliers, et à cet effet, notamment, de :

- Veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers,
- Accompagner les porteurs de projets et les acteurs de la coopération transfrontalière,
- Aider à la définition des stratégies d'ensemble en matière de coopération transfrontalière aux différents niveaux territoriaux (local, régional, national, européen, international),
- Rechercher les solutions techniques, juridiques et financières, permettant de lever les obstacles inhérents aux situations transfrontalières,
- Mettre en réseau les acteurs et les expériences,
- Faciliter la synergie entre les acteurs de la coopération transfrontalières des différents pays concernés, à chaque niveau territorial, et entre les niveaux.

1.2 Missions sociales réalisées

La Mission Opérationnelle Transfrontalière est une association qui s'organise autour des actions suivantes :

- L'assistance opérationnelle pour apporter des réponses concrètes aux demandes des porteurs de projets transfrontaliers incluant les partenaires nationaux et étrangers,
- La mise en réseau des porteurs de projets pour créer un lien avec les acteurs concernés et la création d'un centre de ressources sur la coopération transfrontalière,
- L'aide à la prise en compte des enjeux transfrontaliers en relayant les besoins de ses membres auprès des autorités concernées à l'échelle nationale ou européenne via des actions ou partenariats.

1.3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par l'association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont des partenariats aux niveaux européen, national et international permettant notamment l'organisation de conférences, séminaires, formations et publications.

Les ressources dont dispose l'association sont :

- Les cotisations de ses membres,
- Les subventions,
- Les produits de prestations de services fournies à ses membres et à ses tiers,
- Toutes autres ressources dans le respect des lois et règlements en vigueur.

2 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'association a organisé la troisième édition de son Borders Forum, du 2 au 3 décembre 2024 à la Cité Internationale Universitaire de Paris.

2.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture des comptes de l'exercice.

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux et conventions générales

Les comptes annuels de l'Association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

3.1.1 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.1.2 Changements de présentation

L'Association n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact dans les comptes.

3.2 Principales méthodes comptables

3.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

3.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

4 Informations relatives aux postes du bilan

4.1 Actif immobilisé

4.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	01/01/2024	+	-	31/12/2024
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement				-
Concessions, brevets et droits similaires	13 028			13 028
Autres immobilisations incorporelles				-
Total Immobilisations incorporelles	13 028	-	-	13 028
Installations générales	75 388	4 338	1 388	78 338
Matériel de Bureau et Informatique	47 248	13 188	8 912	51 524
Mobilier	14 005			14 005
Total Immobilisations corporelles	136 641	17 526	10 300	143 867
Participations				-
Autres participations				-
Créances rattachées à des participations				-
Autres titres immobilisés				-
Prêts et autres immobilisations financières	25 044	11 762		36 806
Total Immobilisations financières	25 044	11 762	-	36 806
Total	174 713	29 288	10 300	193 702

4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	01/01/2024	+	-	31/12/2024
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement				
Concessions, brevets et droits similaires	13 028			13 028
Autres immobilisations incorporelles				
Total Immobilisations incorporelles	13 028	-	-	13 028
Installations générales	74 727	932	1 388	74 271
Matériel de Bureau et Informatique	43 138	4 909	8 912	39 135
Mobilier	14 005			14 005
Total Immobilisations corporelles	131 869	5 841	10 300	127 410
Total	144 897	5 841	10 300	140 439

4.1.3 Immobilisations incorporelles

4.1.3.1 Principaux mouvements

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

4.1.3.2 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an

4.1.4 Immobilisations corporelles

4.1.4.1 Principaux mouvements

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 29 288 euros. Elles sont constituées comme suit :

- Une nouvelle chaudière Gaz à condensation pour les locaux de l'association pour 4 338 euros,
- Sept ordinateurs portables pour les salariés de l'association pour un total de 8 683 euros,
- L'installation de clickshare dans la salle de réunion et de visio-conférence pour 4 505 euros,
- Un complément de dépôt de garantie pour les locaux de l'association de 4 800 euros,
- Une caution pour la réalisation d'une étude avec la région du Piémont pour 6 962 euros.

Les mises au rebut de l'exercice s'élèvent à 10 300 euros et correspondent au remplacement de l'ancienne chaudière des locaux de l'association pour 1 388 € et aux ordinateurs remplacés pour un total de 8 912 euros.

4.1.4.2 Méthode d'amortissement

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de bureau informatique	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

4.1.4.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Néant.

4.1.5 Immobilisations financières

Ce poste concerne le dépôt de garantie pour les locaux occupés dont le bail a fait l'objet d'un renouvellement en 2023.

4.2 Actif circulant

4.2.1 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant	306 244	306 244	-
Créances clients et comptes rattachés	140 603	140 603	
Autres créances	116 363	116 363	
Charges constatées d'avance	49 277	49 277	
Total	306 244	306 244	-

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Toutes les créances de l'actif ont une échéance inférieure à un an.

4.2.2 Dépréciation des créances

Les créances dépréciées au 31/12/2024 s'élèvent à 581 euros. Elles sont nées au cours d'exercice précédents et sont difficiles à recouvrer.

4.2.3 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 233 791 euros au 31 décembre 2024. Ils se décomposent comme suit :

Produits à recevoir	Montant brut
Produits à recevoir du poste des créances	122 222
Factures à établir	122 222
Produits à recevoir du poste des autres créances	111 569
Indemnités journalières de sécurité sociale	2 340
Subventions territoriales à recevoir	31 740
Subventions européennes à recevoir	77 489
Total	233 791

4.2.4 Disponibilités

Les disponibilités au 31 décembre 2024 s'élèvent à 347 092 euros ; elles comprennent les comptes bancaires suivants :

- Un compte sur livret associatif de 76 563 euros,
- Un compte courant spécifiquement lié à un marché européen de 249 929 euros,
- Un compte courant historique de l'association de 19 092 euros,
- Un second compte courant historique de l'association de 1 329 euros,
- Une caisse de 179 euros.

4.2.5 Charges constatées d'avance

Les Charges constatées d'avance d'un montant de 49 277 euros au 31 décembre 2024 sont composées essentiellement des charges d'assurances, de maintenance, de locations immobilières et mobilières et d'abonnement afférents à l'exercice 2025.

4.3 Fonds propres

4.3.1 Tableau de variation des fonds propres

Situations et mouvements	01/01/2024		+	-	31/12/2024
Rubriques	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					-
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					-
Autres réserves	236 074				236 074
Report à nouveau	40 223	2 928			43 151
Excédent ou déficit de l'exercice	2 928	- 2 928		37 633	- 37 633
Situation nette	279 226	-	-	37 633	241 593
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
Total	279 226	-	-	37 633	241 593

Le résultat 2023, soit un excédent de 2 928 euros a été affecté en report à nouveau suivant décision de l'assemblée générale.

Le résultat 2024 se solde par un déficit de 37 633 euros.

4.3.2 Autres fonds propres

Néant.

4.3.3 Fonds dédiés

Néant.

4.4 Provision pour risques et charges

4.4.1 Provisions pour risques et charges

Néant.

4.4.2 Provision pour indemnité de départ à la retraite

L'association a pris la décision de ne pas comptabiliser au 31 décembre 2024, l'indemnité de départ en retraite mentionnée au paragraphe 6.3.

4.5 Dettes

4.5.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs	88 740	88 740		
Dettes fiscales et sociales	168 885	168 885		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	206 800	206 800		
Produits constatés d'avance		-		
Total	464 426	464 426	-	-

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

4.5.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Factures non parvenues	12 312
Dettes fiscales et sociales (correspondant aux provisions pour congés payés et primes contractuelles)	110 061
Autres dettes fiscales et sociales	1 102
Total	123 476

4.5.3 Les autres dettes

Les autres dettes de l'exercice d'un montant de 206 800 euros correspondent à la part encaissée relative au marché européen non encore engagée à la date du 31/12/2024 par la MOT et ses experts externes rattachés au projet

4.5.4 Produits constatés d'avance

Néant.

5 Informations relatives au Compte de résultat

5.1 Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 339 187 euros sur l'exercice 2024 :

Montants	2024	2023	Variations
Cotisations	368 151	374 351	- 6 200
Vente de bien et services	127 662	148 390	- 20 728
Dons manuels	-	-	-
Mecenat	-	-	-
Concours publics et subv exploitation	814 876	747 373	67 503
Contributions financières	-	-	-
Reprise de provisions et transfert de charges	2 437	7 192	- 4 755
Utilisations des fonds dédiés	-	-	-
Autres produits	26 060	9	26 051
Total	1 339 187	1 277 317	61 870

5.2 Résultat financier

Au 31 décembre 2024, le résultat financier est excédentaire de 598 euros. Il est constitué ainsi :

- Intérêts 2024 du compte sur livret : 785 euros
- Perte de change sur créances étrangères : - 186 euros

Résultat financier 2024 598 euros

5.3 Résultat exceptionnel

Néant.

6 Autres informations

6.1 Ventilation de l'effectif moyen

Catégorie	Personnel salarié
Effectifs moyen	9,8
<i>Dont apprentis</i>	-
Total	9,8

6.2 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires reçues par la Mission Opérationnelle Transfrontalière ne sont ni quantifiées ni valorisées compte tenu que celles-ci n'apporteraient pas de meilleure compréhension de l'activité de l'association.

6.3 Engagement en matière de retraite

La dette actuarielle probable des indemnités de fin de carrière calculée pour la totalité du personnel se monte à 116 198 €. Elle ne fait pas l'objet d'une comptabilisation en résultat.

Les paramètres économiques retenus sont :

- Un taux d'augmentation annuelle des salaires de 1% pour l'ensemble des catégories de personnel,
- Un taux d'actualisation de 3,34 %,
- Un départ prévu, sauf dérogation individuelle à 65 ans.

6.4 Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5 638 €
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	5 638 €

6.5 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Dans le respect de l'article 20 de la loi n° 2006-589 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association a comptabilisé en charges un montant de salaires de 221 071 euros correspondant au total des rémunérations brutes du directeur et du secrétaire général pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

RESULTAT ANNEE 2024

L'exercice 2024 se solde par un **compte de résultat déficitaire à hauteur de -37 633 €**. Il s'agit pour la première fois d'un déficit important. Par rapport au budget prévisionnel transmis aux adhérents fin mai 2024 et voté à l'AG du 18/09, ce déficit s'explique principalement par une baisse des postes subventions, cotisations, et subventions territoriales.

Recettes

En termes de recettes, les revenus sont légèrement inférieurs au prévisionnel (-3%).

→ Les subventions nationales montrent une diminution importante par rapport au budget initial. Pour la première année la subvention de la DGCL, qui était de 23 000€ les années précédentes, n'a pas été accordée. Par ailleurs, la subvention de 130 000€ demandée auprès de la DCTCIV, a finalement été ramenée à 110 500€. Cela correspond toutefois à une forte augmentation par rapport à l'année 2023.

→ Les cotisations sont en diminution de -6% par rapport au budget prévisionnel, qui s'explique par une désadhésion, et un ralentissement de la progression du nombre d'adhésions qui était anticipée. Cela est imputable aux contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités.

→ L'année 2024 est également marquée par une diminution substantielle des subventions locales/territoriales par rapport au prévisionnel (-46%), et par rapport à l'année 2023. Ce poste qui s'élève en 2024 à 48 500€ est proche du niveau de 2022. Cette baisse s'explique notamment par un décalage dans le temps de plusieurs projets. Ce poste comprend les subventions mutualisées, comme celles de l'expérimentation bassins de vie transfrontaliers, et des subventions complémentaire ou spécifiques comme celle de l'étude sur le Massif du Jura ou la mise en œuvre de la stratégie pour le compte de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

→ Les recettes issues des assistances et études sont légèrement supérieures au prévisionnel (+3%). L'ensemble des prestations s'élève à 123 786 €. Ce montant stable par rapport à la prévision, en baisse par rapport à l'année précédente, témoigne néanmoins de la qualité du travail fourni par la MOT et de la confiance de ses partenaires. Conformément à la stratégie engagée depuis quelques années et confirmée par le projet associatif, ce poste a vocation à se stabiliser au cours des prochaines années afin de privilégier d'autres formes de recettes (subventions territoriales et projets européens). Il est noté que l'étude AMONT a été retardée de plusieurs mois (mai à novembre), du fait des difficultés administratives liées au manque d'interopérabilité transfrontalière des procédures de marchés publics.

→ Le poste « projets européens » est marqué par l'augmentation substantielle par rapport aux années précédentes, avec un montant de 135 876 €, ce qui représente +36 % d'augmentation par rapport au prévisionnel, en raison de la poursuite de 2 projets Interreg ALCOTRA (Observ'Alp et Alcotraité), du lancement d'un troisième projet Interreg Grande Région (PRISMA) et de la subvention de la Commission européenne Resilient Borders. Ce poste qui correspond désormais à plus de 10 % du budget aura vocation à rester important au cours des prochaines années, voire à progresser, avec de nouveaux projets Interreg et la préparation d'une deuxième subvention de la Commission européenne portant sur les Communautés énergétiques transfrontalières.

→ Enfin, on note un montant de 9 159 € pour la ligne « autres produits », notamment du fait de reprises de provisions, remboursements de frais de déplacements, de coûts de formation et de missions ponctuelles.

Dépenses

Du côté des charges, les dépenses sont quasi conformes au prévisionnel mais des variations substantielles sont à signaler sur certains postes.

→ On note que la masse salariale est en baisse par rapport au prévisionnel (-2%), et en même temps une augmentation de la ligne impôts, taxes et formation (+8%), dû notamment au paiement de la TVA pour des prestations de l'année précédente.

→ La sous-traitance opérationnelle est en augmentation de 3192€ par rapport au prévisionnel, du fait des études en cours.

→ Les frais fixes (loyers, entretien, chauffage, frais de bureau) pour lesquels la MOT n'a quasiment pas de prise sont pour ce qui les concerne légèrement supérieurs au prévisionnel. Il faut noter une augmentation de +7% en ce qui concerne le poste « loyers, entretien, chauffage... » entre 2023 et 2024, liée à une hausse du loyer.

→ Les frais d'honoraires sont de plus 18% par rapport à l'année passée, qui correspond à un accompagnement juridique dans le cadre du projet associatif en 2024.

→ A noter en 2024, le poste des frais de déplacements est conforme au prévisionnel et en baisse importante (-36%) par rapport à l'année précédente.

→ Enfin, le budget communication est légèrement inférieur (-3%) à ce qui était prévu ; à noter une augmentation significative de ce poste par rapport à l'année 2023, liée à la tenue d'un « Borders Forum » en 2024 (il est à noter que les coûts externes liés au « Borders Forum » ont été couverts par des recettes équivalentes), et au démarrage de la refonte du site Internet (décalé de 2023 à 2024 et 2025).

M.O.T. : Comparatif budgétaire

(Chiffres en EUROS)

2023		2024	2024		2023		2024	2024	
		VOTE AG					VOTE AG		
DEPENSES	COMPTES	HYP	COMPTES	VARIATION REEL/VOTE en % (c) = (b / a)	RECETTES	COMPTES	HYP	COMPTES	VARIATION REEL / VOTE en % (f) = (e / d)
		(a)	(b)				(d)	(e)	
Salaires et charges sociales	863 160	903 477	887 345	-2%	Subventions nationales	583 834	658 000	615 500	-6%
Impôts, taxes, formation	55 697	47 500	51 337	8%	- ANCT	305 000	305 000	305 000	0%
Sous traitance opérationnelle	-1 254	5 000	8 192	64%	- Groupe CDC	220 000	200 000	200 000	0%
Communication et événements	43 017	121 029	117 279	-3%	- Ministères				
Honoraires: traitement comptable, paie, budget et juridique.....	42 323	42 323	49 742	18%	- Affaires Etrangères	30 000	130 000	110 500	-15%
					- DGCL	23 000	23 000	0	-100%
					- Autres Ministères	0	0	0	0%
					- Aide exceptionnelle apprentissage	5 834	0	0	0%
					Autres subventions	15 000	15 000	15 000	0%
Loyer, entretien, chauffage, EDF eau	154 666	163 257	164 810	1%	- Luxembourg	15 000	15 000	15 000	0%
					Cotisations	374 351	390 000	368 151	-6%
Frais de bureau : informatique, téléphone...	59 032	51 622	54 923	6%	Subventions territoriales	129 500	90 000	48 500	-46%
Frais de Déplacement et Missions	46 411	30 000	29 854	0%	Assistance et études (marchés)	145 798	120 000	123 786	3%
Dot.Amortissements et Provisions	6 965	6 965	6 423	-8%	Projets Européens (dont Interreg)	19 040	100 000	135 876	36%
Frais divers	5 016	5 016	7 702	54%	Borders Forum - recettes	0	0	24 000	100%
					Autres Produits	10 440	5 000	9 159	83%
TOTAL DEPENSES	1 275 034	1 376 189	1 377 606	0%	TOTAL RECETTES	1 277 961	1 378 000	1 339 973	-3%
					Résultat	2 928	1 811	-37 633	
					Poids niveau national	45%	45%	46%	
					Poids niveau local (cotis + sub)	39%	41%	31%	

Mission Opérationnelle Transfrontalière

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapports du commissaire aux comptes

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Mission Opérationnelle Transfrontalière

38 rue des Bourdonnais

75001 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Aux membres de l'assemblée générale de l'association Mission Opérationnelle Transfrontalière,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Opérationnelle Transfrontalière relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Mission Opérationnelle Transfrontalière

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont principalement concerné le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Mission Opérationnelle Transfrontalière

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Mission Opérationnelle Transfrontalière

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 19 mai 2025

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Julie GALOPHE

Mission Opérationnelle Transfrontalière

38 rue des Bourdonnais

75001 Paris

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Aux membres de l'assemblée générale de l'association Mission Opérationnelle Transfrontalière,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Paris, le 19 mai 2025

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Julie GALOPHE

AFFECTATION DU RESULTAT – ANNEE 2024

Le Bureau du 24 avril 2025 propose à l'Assemblée générale du 1er juillet 2025 d'affecter le déficit de l'exercice de l'année 2024, soit la somme de -37 633 € en report à nouveau. Cela porte les fonds propres de la MOT à un montant total de 241 593 €, correspondant à seulement 2 mois de trésorerie.

PERSPECTIVES 2025 ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis sur la base de la continuité de l'exploitation.

Cotisations et subventions

A ce jour, la subvention de la Caisse des Dépôts a d'ores et déjà été versée. Les échanges avec les contributeurs nationaux de l'association permettent de penser que les subventions de la DGCL/ANCT et de la DCTCIV ne sont pas remises en cause pour l'année 2025, néanmoins les montants ne sont pas encore confirmés.

L'encaissement des cotisations a démarré plus tôt dans l'année avec un appel à cotisation lancé dès le mois de janvier. L'encaissement est très régulier et les entrées arrivent plus tôt que les années précédentes. Du fait de l'introduction d'un nouveau barème de cotisation en augmentation, il est néanmoins possible que certains membres rencontrent des difficultés dans cette année de transition.

Activité

En matière d'activité, l'association s'est donnée les moyens de la poursuivre dans de bonnes conditions malgré les tensions budgétaires :

- Lancement de nouvelles subventions territoriales et études, poursuite de plusieurs projets européens et lancement de nouveaux projets,
- Maitrise du poste frais de déplacements.
- Contrôle général renforcé concernant l'ensemble des dépenses, via un regard renouvelé poste par poste.

BUDGET PREVISIONNEL 2025

Le budget prévisionnel de l'année 2025 a été proposé au vote et validé lors de l'Assemblée générale du 30 janvier 2025. Les dépenses prévisionnelles sont en légère baisse par rapport au réalisé de l'exercice 2024 (-1%) notamment du fait qu'il s'agit d'une année sans « Borders Forum ». Au niveau des recettes, le budget est en légère augmentation par rapport au réalisé de l'exercice 2024 (+3%). Les recettes reflètent notamment une augmentation des cotisations suite à l'augmentation du barème, et des financements européens suite à l'investissement de la MOT dans de nouveaux projets.

Situation des dépenses

Les dépenses prévisionnelles pour 2025 s'élèvent à environ 1 357 k€ :

- La masse salariale reste stable (+1%). Suite au départ du Secrétaire général, la MOT a privilégié une restructuration en interne, avec de nouvelles responsabilités pour deux postes : la Responsable Administratif, financier, Vie associative et Partenariats européens, et le Responsable du Pôle études et projets. La MOT a par ailleurs pérennisé un poste opérationnel, et procédé au recrutement d'une assistante administrative et financière en lien avec les projets européens.
- La ligne « impôts, taxes et formation » est également stable comparé à 2024 (+2%).
- La ligne « sous-traitance opérationnelle » est en forte augmentation et passe de 8 192€ en 2024 à 40 000€ en 2025, du fait que pour certaines études en cours la MOT fait appel à des sous-traitants.
- En revanche, la ligne « communication et événements » est en forte baisse (-51%) car elle n'intègre pas de « Borders Forum ».
- La ligne « honoraires comptables, paie... » est en baisse (-9%) car elle n'intègre plus les coûts complémentaires liés à l'assistance juridique à laquelle la MOT a fait appel en 2024.
- La ligne « loyer, entretien, chauffage, ... » est en hausse (+5%) en raison principalement d'une nouvelle augmentation du loyer.
- Enfin, la MOT veillera à contenir ses autres frais (frais de bureau et d'informatique, frais de déplacements), induisant un prévisionnel en baisse par rapport à 2024 (-4%).

Situation des ressources

Les ressources prévisionnelles de la MOT pour 2025 s'élèvent à environ 1 383 k€. A l'instar des dépenses, quelques évolutions sont à noter.

- Les **subventions nationales** sont attendues en 2025 au niveau des demandes de l'année précédente, notamment en ce qui concerne le soutien demandé auprès de la DGCL/ANCT et de la DCTCIV. La subvention de la Caisse des Dépôts/Banque des territoires reste stable en 2025.
 - L'encaissement des **cotisations** est prévu en hausse par rapport aux comptes 2024, tenant compte de l'augmentation du barème des cotisations et de l'adhésion de nouveaux membres. Ce montant reste prudent et intègre d'éventuelles difficultés de certains membres suite au changement du barème.
 - Les **subventions territoriales** sont attendues à un niveau de 40 k€, en baisse par rapport à 2024 (-18%), car la mise en place du nouveau système des jetons à la suite du projet associatif prend du temps.
 - Les **assistances et études** sont prévues à un niveau inférieur (-13%) au réel de l'année 2024. Cette baisse est conforme aux objectifs fixés par la MOT, afin de privilégier les subventions territoriales. **La plupart de ces prestations envisagées est assurée** car faisant l'objet de contrats signés ou en cours de signature. Ce chiffre ne préjuge pas d'autres contrats et prestations qui pourraient survenir.
 - Enfin, les **projets européens**, connaissent une augmentation continue par rapport à 2024 (+16%). Cela est dû aux poursuites de deux projets Interreg ALCOTRA (FR-IT), complétée par de nouveaux projets Interreg PRISMA (Grande Région), DATAPASS (ES-FR) et LIM-EX (FR-BE). La MOT poursuit également deux projets subventionnés par la DG REGIO tant à la MOT qu'à l'ARFE, Resilient Borders et Cross-border Energy Communities. Ces projets se poursuivront en 2025.
- Il peut être noté que la ligne « projets européens » est pour la première fois supérieure aux lignes « subventions territoriales » et « assistances et études (marchés) ».

M.O.T. : Comparatif budgétaire

(Chiffres en EUROS)

	2024	2025		2024	2025
DEPENSES	COMPTES	PREVISIONNEL	RECETTES	COMPTES	PREVISIONNEL
Salaires et charges sociales	887 345	895 409	Subventions nationales	615 500	658 000
Impôts, taxes, formation	51 337	52 285	- ANCT	305 000	305 000
Sous traitance opérationnelle	8 192	40 000	- Groupe CDC	200 000	200 000
Communication et événements	117 279	57 854	- Ministères		
Honoraires: traitement comptable, paie, budget et juridique.....	49 742	45 157	- Affaires Etrangères	110 500	130 000
			- DGCL	0	23 000
			- Autres Ministères	0	0
			- Aide exceptionnelle apprentissage	0	0
			Autres subventions	15 000	15 000
Loyer, entretien, chauffage, EDF eau	164 810	172 372	- Luxembourg	15 000	15 000
			Cotisations	368 151	400 000
Frais de bureau : informatique, téléphone...	54 923	52 545	Subventions territoriales	48 500	40 000
Frais de Déplacement et Missions	29 854	30 000	Assistance et études (marchés)	123 786	107 502
Dot.Amortissements et Provisions	6 423	6 965	Projets Européens (dont Interreg)	135 876	157 880
Frais divers	7 702	4 500	Borders Forum - recettes	24 000	0
			Autres Produits	9 159	5 000
TOTAL DEPENSES	1 377 606	1 357 087	TOTAL RECETTES	1 339 973	1 383 382
			Résultat	-37 633	26 295

PRINCIPALES CONCLUSIONS

La MOT est engagée dans un nouveau programme triennal 2025-2027, fondé sur le projet associatif, validé lors de l'Assemblée générale du 18 septembre 2024.

A l'instar des précédentes années, l'année 2025 restera une année sous tension, notamment du fait que les montants des deux principales subventions nationales restent à confirmer.

Suite au résultat négatif de l'année 2024, la MOT engage en 2025 un suivi plus précis de sa trésorerie ainsi qu'un travail sur les différents postes pour stabiliser ses finances, dans l'objectif de confirmer pour 2025 un résultat positif.

A noter le paradoxe suivant pour la MOT. D'un côté elle est de plus en plus sollicitée, avec un engagement très fort de l'équipe technique, du fait de l'enjeu majeur que constitue l'intégration transfrontalière et européenne dans la crise actuelle. Dans le cadre de la feuille de route donnée par l'Etat à la MOT en 2024, cet enjeu est illustré en 2025 par la mise en place des points de coordination prévus par le règlement européen BRIDGEforEU. De l'autre, elle fait face aux restrictions budgétaires auxquelles sont confrontés les différents acteurs du réseau de la MOT (notamment ses membres « Adhérents » et ses membres « Institutionnels publics nationaux »).

A partir de 2025, le nouveau modèle économique de la MOT (qui constitue l'une des traductions opérationnelles du projet associatif) entre en vigueur avec l'introduction d'un nouveau barème et du système des jetons.

Sur le plan de la répartition des recettes prévues en 2025, les ressources issues du « niveau national » restent les ressources principales de la MOT (48%).

Les recettes du « niveau européen » gagnent en importance (11%) et les recettes issues du « niveau local » (hors marchés) pèsent toujours près du 1/3 des recettes (32%). De leurs évolutions dans les prochaines années dépendra la stabilité du modèle hybride de la MOT.

Cette répartition permet à la MOT d'affirmer son rôle d'outil public au service de la gouvernance multi-niveaux de la coopération transfrontalière, conservant un volant d'activités lucratives limité mais solide, un soutien important des autorités locales conformément à l'appui que la MOT cherche à leur apporter, et une capacité à bénéficier de plus en plus de moyens européens qui seront à pérenniser.

La MOT continue ainsi de diversifier ses ressources : nouveaux adhérents ; subventions territoriales via le nouveau modèle économique, même si le rythme devrait rester modéré dans le contexte de crise ; et désormais subventions relatives aux projets de la Commission européenne et des projets Interreg ; tout en modernisant ses moyens de communication (nouveau site internet, nouveaux formats de mise en réseau par des groupes de travail, des cafés et des webinaires transfrontaliers)

Elle poursuivra ce travail de diversification en 2025, qui lui permet de mettre son savoir-faire et son expertise, toujours plus spécialisée et reconnue en France, en Europe et à l'international, au service des acteurs du transfrontalier de toutes échelles.

Ces grands efforts produits par l'équipe ont montré la structuration efficace de la gestion de la MOT et sa capacité d'adaptation. Néanmoins elle se voit confrontée à des tensions financières accrues, d'où la nécessité que ses partenaires stabilisent et sécurisent les perspectives de l'association.

Après le résultat négatif de l'année 2024, la MOT devra porter une attention toute particulière à l'augmentation de ses fonds propres au cours des prochaines années.



Document en version électronique uniquement.

Photo de la couverture : © Communauté Urbaine de Dunkerque

Pour être informé de l'actualité de la coopération transfrontalière et des activités du réseau, abonnez-vous à la newsletter mensuelle de la MOT :

<http://www.espaces-transfrontaliers.org>

© Mission Opérationnelle Transfrontalière, tous droits réservés

Parution : Mai 2025

Mission Opérationnelle Transfrontalière

38 rue des Bourdonnais

75 001 Paris - France

Tel : +33 (0)6 70 08 87 41 - mot@mot.asso.fr

<https://fr.linkedin.com/company/reseaumot> / <https://www.youtube.com/@reseau2438>

